



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

Comment faire une demande d'autorisation pour une tombola dont la valeur d'émission est comprise entre CHF 10'000.- et CHF 100'000 ?

Etape 1

Remplir tous les champs du formulaire de manière lisible.

Etape 2

Signer le formulaire

Etape 3

Joindre les pièces justificatives suivantes relatives à la société faisant la demande d'autorisation :

- extrait du registre du commerce de la personne morale sollicitant l'autorisation (si applicable)
- copie des statuts de l'association sollicitant l'autorisation (si applicable)

Etape 4

Ce formulaire est à **déposer ou à envoyer** avec toutes les pièces justificatives à la

Commune d'Aubonne
Greffé municipal
Pl. du Marché 12
Case postale 133
1170 Aubonne

Remarques

1. L'autorisation d'exploiter ne peut être accordée qu'à une personne morale de droit suisse jouissant d'une bonne réputation et garantissant une gestion et une exploitation des jeux transparentes et irréprochables (art. 33 LJAr)
2. L'organisation de petites loteries ne peut être confiée à des tiers que si ces derniers poursuivent des buts d'utilité publique (art. 33 LJAr).
3. Les bénéfices nets de la loterie doivent être affectés intégralement à des buts d'utilité publique (art. 34 LJAr).
4. Toute demande tardive pourra être refusée (art. 18 RJPE).
5. Le traitement de la demande d'autorisation donnera lieu à la perception d'un émolument de **CHF 150.-** (art. 30 RJPE).
6. Toute demande d'autorisation doit être déposée au moins **deux mois** avant le début de l'exploitation (art. 18 RJPE).

ATTENTION

Les loteries de petite envergure ne peuvent pas être exploitées **en ligne**. Les loteries en ligne sont considérées comme des jeux de grande envergure, dont l'exploitation est attribuée de manière exclusive à la Société de la Loterie de la Suisse Romande. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales (amendes), ainsi qu'au séquestre et à la confiscation des gains réalisés.

Remplir le formulaire au dos



**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE TOMBOLA
DONT LA VALEUR D'ÉMISSION EST COMPRISE ENTRE
CHF 10'000.- ET CHF 100'000**

Données relatives à la personne morale demandant l'autorisation d'exploiter la tombola

Raison sociale de la personne morale :

Numéro IDE :

Adresse : Numéro :

NPA : Localité :

Téléphone : E-mail :

Personne de contact au sein de la personne morale :

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Données relatives à la tombola

Lieu de l'événement:

Rue : Numéro :

NPA : Localité :

Imprimeur des billets :

Nom:

Rue : Numéro :

NPA : Localité :

Téléphone : E-mail :

Billets – Durée d'exploitation – Date du tirage – Publication des résultats :

Nombre de billets émis :	Prix du billet : CHF	
	(maximum CHF 10.-)	
Nombre total des lots : (minimum 10 % du nombre total des billets émis)	En nature :	
Valeur totale des lots : (minimum 50 % de la valeur totale des billets émis)	En nature : CHF	
Valeur du lot le plus cher :	En nature : CHF	
Lieu d'exploitation de la tombola	du :	au :
Date du tirage :		ou tirage préalable <input type="checkbox"/>
Mode de tirage :		
Publication des résultats prévue :	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	sous quelle forme ?

Lieu et date

.....

Signature

.....